

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 29 juin 2023 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Peyrat-le-Château, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 15 juin 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	20	7	27	27	2

Pour	Contre	Abstention
27	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DELEFOSSE Laurent, ECHASSERIAU Vincent, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : BESNIER Michèle à LENOBLE Monique, BODIN Pascal à BIDAUD Jean-Michel, COLIN Juliana à SIMON Philippe, GORA Richard à PLAZANET Mélanie, LOURADOUR Patricia à BRUN Patrick, MALET Patrick à MUZETTE Thierry, SUDRON Frédéric à DELEFOSSE Laurent.

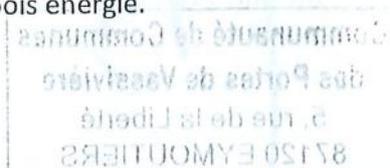
Membres excusés : ANOMAN Matthieu, COUPET Georges, DUMON ST PRIEST Hubert, POURCHET Pierre.

Secrétaire de séance : Evelyne MARQUES

MARCHES PUBLICS

Délibération n° 50 -2023 : Adhésion au groupement de commande pour l'approvisionnement en granulés de bois

Monsieur Le Vice-Président informe les élus communautaires de la proposition du SEHV. En effet, en réponse à la demande de plusieurs collectivités dans un contexte énergétique en constante mutation, le SEHV met en œuvre un nouveau groupement pour l'approvisionnement en granulés de bois. Ouvert aux collectivités territoriales, aux établissements publics locaux, et aux syndicats mixtes dont le siège est situé en Haute-Vienne, il couvrira la période 2024 et 2025, laquelle concerne l'approvisionnement en granulés de bois (vrac) des installations au bois énergie.



Vu le code l'énergie ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la Convention constitutive du groupement de commandes pour l'approvisionnement en granulés de bois et l'acte d'adhésion, approuvés par délibération n°2023-13 du SEHV en date du 23 mars 2023 ;
Considérant le contexte de forte volatilité des prix de l'énergie ;
Considérant l'intérêt de la mutualisation visant à sécuriser l'approvisionnement et permettre l'achat au juste prix de bois granulés ;
Considérant que la procédure d'achat groupé, que le SEHV s'apprête à lancer au cours de l'année 2023 pour l'approvisionnement en granulés de bois couvrant la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025, représente une réelle opportunité à cet égard ;
La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par la convention constitutive.
La convention a une durée limitée à la durée des marchés conclus.
Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) dont les attributions sont définies à la convention constitutive précitée.
La commission d'appel d'offres de groupement, chargée de l'attribution des marchés et/ou accords-cadres, est celle du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), coordonnateur du groupement.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- D'ACCEPTER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'approvisionnement en granulés de bois, ainsi que ceux de l'acte d'adhésion à cette convention ;
- D'ADHERER à la convention de groupement de commandes pour l'approvisionnement en granulés de bois ;
- D'AUTORISER l'adhésion de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière au groupement de commandes pour l'approvisionnement en granulés de bois ;
- D'AUTORISER La Présidente à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'approvisionnement en granulés de bois et tout autre document annexé à cet acte ;
- DE S'ACQUITTER de la contribution financière prévue par la convention constitutive ;
- D'AUTORISER La Présidente à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- D'AUTORISER le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 04 juillet 2023

La Présidente,
Mélania PLAZANET

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 10 JUL. 2023
Publié le : 10 JUL. 2023